

Madame la Présidente,

Je tiens à vous adresser mes félicitations pour votre élection en tant que présidente de cette troisième session du cycle de la Commission du Désarmement. J'espère qu'elle pourra s'inscrire dans une dynamique positive, constructive et pragmatique. Soyez assurée du soutien de la délégation française à cet égard.

Madame la Présidente,

Depuis la dernière session de la Commission du Désarmement l'année passée, force est de constater que les graves crises de prolifération n'ont pas manqué, et qu'il y a ainsi urgence à élaborer des réponses concertées.

La prolifération des armes biologiques, chimiques, nucléaires et de leurs vecteurs, ainsi que le risque de leur utilisation par des Etats ou des groupes terroristes continuent de constituer des dangers bien réels. En Corée du Nord, en Syrie, la norme de non-prolifération, qui est au fondement-même de notre sécurité collective, est régulièrement, et même ouvertement, bafouée. La fuite en avant inacceptable des dirigeants nord-coréens, fondée sur le développement à marche forcée de leurs programmes nucléaire et balistique continue de susciter notre profonde préoccupation. Le Conseil de Sécurité, par un renforcement sans précédent des sanctions, a affirmé sa détermination à ne pas tolérer ces provocations et ce comportement déstabilisateur.

Il en est de même pour l'emploi d'armes chimiques, qui se poursuit en Syrie ; je rappelle que la responsabilité de ces actes inhumains a d'ores et déjà été imputée à l'armée syrienne dans trois cas par le mécanisme d'enquête des Nations Unies et de l'OIAC, le JIM, et à Daesh dans un cas. La persistance potentielle de stocks chimiques sur le territoire syrien accroît le risque de dissémination de substances chimiques toxiques, y compris entre les mains d'acteurs non étatiques. La France ne se résignera pas à ce retour en arrière et les responsables de ces actes devront rendre des comptes.

Ce constat sans appel ne s'arrête pas là. Les armes conventionnelles continuent par ailleurs de représenter un enjeu majeur de sécurité pour l'ensemble des régions du monde, qu'elles soient affectées ou non par des conflits. L'année écoulée a prouvé que l'action internationale dans le domaine conventionnel doit désormais davantage intégrer le risque d'acquisition et d'utilisation d'armes conventionnelles par des groupes terroristes. La France, comme d'autres pays, en a fait la tragique expérience.

Par ailleurs, La menace de l'utilisation d'armes biologiques demeure très préoccupante. Le risque d'un détournement d'agents biologiques au profit d'un Etat ou de groupes terroristes ne peut être exclu.

Enfin, n'oublions pas qu'alors que nous nous repons de manière croissante sur les applications spatiales, l'environnement spatial se détériore de manière continue et fait face aujourd'hui à de nombreux défis, que nous ne pouvons pas non plus laisser de côté.

Madame la Présidente,

Ces exemples illustrent l'incertitude et la complexité du contexte stratégique et sécuritaire dans lequel nous évoluons. Face à tous ces défis, il importe, plus que jamais, de rétablir et de préserver la cohérence et la dimension coopérative de nos efforts. C'est un engagement de mobilisation applicable dans le contexte actuel pour chacun d'entre nous, au niveau bilatéral, régional, international, et au premier chef pour la communauté du désarmement. Le renouvellement du dialogue est une condition essentielle à la crédibilité de notre volonté partagée de construire un monde meilleur pour les générations actuelles et à venir. Gardons-nous d'une polarisation des débats par des positions et des initiatives qui nous divisent, par des discours et des actions qui nous font digresser, et qui risquent en définitive de mettre en péril des instruments établis. Au contraire, nous devons préférer à cette approche stérile un débat constructif, par le biais d'initiatives concrètes et réalistes qui permettront d'avancer vers un désarmement général et complet, conformément à l'article VI du TNP.

J'espère que l'année 2017 nous en fournira dans la mesure du possible l'occasion. Je pense aussi, à cet égard, à l'ouverture du nouveau cycle d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires avec dans moins d'un mois la tenue du premier comité préparatoire de la conférence d'examen du TNP, qui doit demeurer la pierre angulaire de notre système de sécurité collective.

Madame la Présidente,

Permettez-moi à cet égard de rappeler l'engagement sans ambiguïté de mon pays en faveur du désarmement nucléaire. Notre bilan est fait d'actes, autant que de paroles.

Les actes, d'abord : ils sont clairs et transparents. Pour témoigner du sérieux de la France, je pourrais citer : le démantèlement irréversible de notre site d'essais nucléaires, le démantèlement irréversible de nos installations de production de matières fissiles à des fins d'armes, le démantèlement de la composante terrestre de notre dissuasion, la réduction d'un tiers de nos composantes océanique et aéroportée, des garanties négatives de sécurité juridiquement contraignantes accordées contractuellement à près d'une centaine de pays, ou encore la communication de nos capacités exactes (nombre de nos SNLE, des missiles pour chaque sous-marin et des missiles aéroportés, le nombre total de nos armes - 300).

Les paroles, ensuite : elles sont lucides, réalistes, fondées sur une vision pragmatique. Comme l'a dit le Président de la République, la France « partage l'objectif, à terme, de l'élimination totale des armes nucléaires (...) : quand le contexte stratégique le permettra ». Le désarmement doit prendre en compte tous les facteurs qui affectent la stabilité stratégique. La seule approche réaliste et pragmatique du désarmement nucléaire est donc logiquement l'approche étape par étape, sans remettre en cause la stabilité régionale et internationale, et conformément au principe de sécurité non diminuée pour tous. Et parce que les Etats-Unis et la Russie détiennent 90% du stock global d'armes nucléaires, le président Hollande a indiqué que « *si les niveaux des autres arsenaux, notamment russes et américains, devaient un jour descendre à quelques centaines, la France en tirerait des conséquences, comme elle l'a toujours fait* ».

Le principe d'interdiction immédiate des armes nucléaires est incompatible avec cette approche pragmatique et progressive du désarmement nucléaire, telle que prévue par l'article VI du TNP. Dans un contexte stratégique caractérisé par les tensions régionales et la prolifération des armes de destruction massive, peut-on considérer de manière réaliste que les conditions de sécurité pour un traité d'interdiction sont aujourd'hui réunies ? Peut-on croire que cette initiative ne divisera pas les Etats parties au TNP, au risque de le fragiliser ? Ce n'est pas l'évaluation de ma délégation, ni celle des nombreux pays qui continuent de fonder leur sécurité ultime sur la dissuasion nucléaire.

Pour ces raisons, la France ne participe pas aux négociations sur le traité d'interdiction des armes nucléaires, à l'instar d'autres partenaires.

Nous sommes en revanche mobilisés en faveur de mesures concrètes de désarmement, dans le cadre essentiel posé par le TNP, qui est le socle de notre sécurité collective. La négociation, à la Conférence du désarmement, d'un traité d'interdiction de la production de matières fissiles (FMCT) et l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), constituent des étapes indispensables et complémentaires à cet égard. La France participera activement au groupe d'experts de haut niveau sur le FMCT qui se réunira à Genève du 31 juillet au 11 août. L'adoption avec une large majorité de la résolution lançant ses travaux démontre que des progrès concrets sont possibles dans le cadre d'une approche progressive et pragmatique du désarmement nucléaire.

Madame la Présidente,

Une approche globale du désarmement et de la non-prolifération appelle notre mobilisation en vue d'autres échéances cette année, notamment dans le domaine conventionnel. Comme dans beaucoup d'autres domaines, il n'y a pas de réponse unique, mais une série de mesures spécifiques, adaptées et cohérentes dont l'objectif premier doit être de renforcer la sécurité internationale, en prenant en compte les préoccupations de sécurité de chacun et au profit de tous. L'universalisation et la pleine mise en œuvre du traité sur le commerce des armes, qui compte 130 signataires et plus de 90 Etats parties, doit constituer ici une priorité.

Le Programme d'action des Nations Unies sur les armes légères et de petit calibre a permis de renforcer la compréhension commune de la menace que représente le trafic illicite de ces armes meurtrières. Dans la lignée de la sixième réunion biennale tenue l'année dernière, la communauté internationale se mobilise à la hauteur des enjeux que représente cette menace. La troisième conférence d'examen du Programme d'action sur les armes légères et de petit calibre, qui se tiendra en 2018, nous permettra de faire un bilan des actions entreprises jusqu'ici, et de regarder vers l'avenir. Elle devra être l'occasion de prendre pleinement en compte les risques sécuritaires engendrés par les trafics illicites d'armes légères et de petit calibre, et de travailler à la mise en place de mesures concrètes. La France, en tant que Présidence, s'emploiera à mener un processus préparatoire complet, inclusif et transparent à cet effet.

Madame la Présidente,

La Convention d'interdiction des armes biologiques est aussi un outil essentiel pour préserver la paix et la sécurité internationale. Les résultats de la 8<sup>e</sup> Conférence d'examen (novembre 2016) se sont avérés décevants ; nous devons collectivement en tirer les leçons et nous mobiliser en amont pour garantir le succès de la prochaine conférence des Etats-parties (décembre 2017). L'adoption, dès cette année, de décisions concrètes et réalistes est nécessaire afin de préserver l'autorité et de renforcer la mise en œuvre de la norme d'interdiction des armes biologiques.

Madame la Présidente,

J'en viens enfin au domaine spatial, que j'ai déjà évoqué. La France se félicite de l'adoption par consensus au **CUPEEA** (Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra atmosphérique) en juin dernier d'un premier ensemble de douze lignes directrices sur la viabilité à long terme des activités spatiales. Les réponses apportées doivent être pragmatiques et doivent rechercher des bénéfices concrets et immédiatement mesurables. C'est pourquoi la France promeut l'adoption de mesures de confiance et de transparence, ainsi que l'adoption de normes visant à orienter le comportement des acteurs dans l'espace. Ma délégation espère que nous pourrons nous entendre sur l'inclusion d'un point sur le spatial à l'ordre du jour de nos travaux dès cette année.

Madame la Présidente,

Laissez-moi conclure en vous réitérant le soutien de ma délégation, et l'assurance que la France participera de manière constructive, pragmatique et réaliste aux travaux de la Commission.

Je vous remercie.